



Communauté de Communes
Aire Cantilienne

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Sigles et abréviations

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

▪ CA	Compte administratif
▪ CFE	Cotisation foncière des entreprises
▪ CPS	Compensation Part Salaires
▪ CRD	Capital restant dû
▪ CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
▪ DC	Dotation de compensation
▪ DGF	Dotation globale de fonctionnement
▪ DI	Dotation d'intercommunalité
▪ DRF	Dépenses réelles de fonctionnement
▪ DSR	Dotation de solidarité rurale
▪ DSU	Dotation de solidarité urbaine
▪ DUCSTP	Dotation unique de compensations spécifiques à la taxe professionnelle
▪ FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
▪ FDPTP	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
▪ FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
▪ FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
▪ FPU	Fiscalité Professionnelle unique
▪ FPIC	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
▪ GIP	Groupement d'intérêt public
▪ GVT	Glissement vieillesse technicité
▪ LFI	Loi de finances initiale
▪ PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
▪ PDM	Plan déplacement mutualisé
▪ PEM	Pôle d'échange multimodal
▪ PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
▪ PPI	Plan pluriannuel d'investissement
▪ ROB	Rapport d'orientation budgétaire
▪ RRF	Recettes réelles de fonctionnement
▪ SEDM	Service d'élimination des déchets ménagers
▪ TH	Taxe d'habitation
▪ TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
▪ TFNB	Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

- ① Rappel des orientations 2020
- ② Méthodologie du ROB 2021
- ③ Tendances budgétaires de la CCAC sur la période 2020 – 2025
- ④ Orientations budgétaires proposées à partir de 2021

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

01

Rappel des orientations 2020

Les mesures retenues lors du ROB 2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Objectifs :

Maintenir une situation Financière saine et stabilisée permettant de faire face aux nouveaux enjeux de la CCAC sans recourir au levier de la fiscalité

- ⇒ Absorber des dépenses nouvelles liées au développement des compétences de la CCAC
- ⇒ Permettre de dégager une enveloppe financière supplémentaire pour des besoins d'investissement nouveaux
- ⇒ Continuer d'appliquer la 4^{ème} « règle d'or »
- ⇒ Assurer un niveau de Fonds de roulement conforme à la réglementation après 2020

Mesures :

Fiscalité directe :

Pas de hausse des taux proposée aux élus - Hausse du produit fiscal limitée au coefficient de revalorisation budgétaire annuelle des bases

Emprunts - Excédents:

Pas de recours à l'emprunt et mobilisation des excédents antérieurs dans les limites préconisées

Dépenses de Fonctionnement :

Ajustement des enveloppes financières dès 2019 permettant d'assurer la réalisation de plusieurs actions relatives aux questions d'aménagement, d'environnement, de mobilité et de développement économique et touristique.

Puis stabilisation à partir de 2020

Synthèse financière présentée au

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

- Les orientations proposées en 2020 ont démontré que les équilibres budgétaires de la CCAC seraient stabilisés jusqu'en 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 712 745 €	10 977 389 €	10 999 277 €	10 981 224 €	10 993 231 €	11 005 297 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 837 981 €	10 222 086 €	10 258 328 €	10 306 619 €	10 348 242 €	10 367 192 €
Epargne nette	1 195 819 €	89 066 €	70 020 €	8 894 €	24 405 €	81 935 €
FCTVA (art 10222)	875 291 €	62 335 €	148 128 €	79 231 €	30 019 €	0 €
Ressources propres	2 071 110 €	151 401 €	218 148 €	88 126 €	54 424 €	81 935 €
Subventions et participations liées aux programmes	1 682 875 €	216 600 €	37 600 €	622 600 €	1 600 €	1 600 €
Emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Report des excédents passés	4 291 841 €	6 555 826 €	5 694 827 €	4 943 475 €	4 161 901 €	4 025 525 €
Total capacité de financement	8 045 826 €	6 923 827 €	5 950 575 €	5 654 201 €	4 217 925 €	4 109 060 €
Total des dépenses du PPI	1 490 000 €	1 229 000 €	1 007 100 €	1 492 300 €	192 400 €	0 €
Fonds de roulement fin d'exercice	6 555 826 €	5 694 827 €	4 943 475 €	4 161 901 €	4 025 525 €	4 109 060 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le


The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, italicized capital letters.

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

02

Méthodologie du ROB 2021

Le contexte national s'imposant à la collectivité

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Un Projet de Loi de Finances reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et **donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance**, le grand axe du PLF 2021.

En même temps, les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises - les acteurs économiques qui ont le plus à souffrir de la crise - ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures proposées dans le projet sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la TH, mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du **secteur public territorial** qui est **le grand acteur de l'investissement public**. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de **construire le monde de demain** autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Les objectifs et la méthodologie

❑ Les objectifs

- Analyser les indicateurs de gestion de la CCAC afin de mettre en évidence sa situation financière par rapport aux orientations du ROB 2020 approuvées en conseil communautaire le 30 janvier 2020.
- S'assurer des capacités financières dont dispose la CCAC lui permettant de poursuivre le financement de son PPI.
- Déterminer les marges de manœuvre disponibles pour la CCAC sans augmenter la fiscalité.

❑ La méthodologie

Les données renseignées :

- **2020** : CA prévisionnel ajusté en fonction du réalisé.
- **2021 – 2025** : intégration des éléments contenus dans la loi de finances 2021 et des anticipations des charges et recettes à venir sur l'Aire Cantilienne.

03

Tendances budgétaires de la CCAC sur la période 2020 – 2025

La répartition des recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

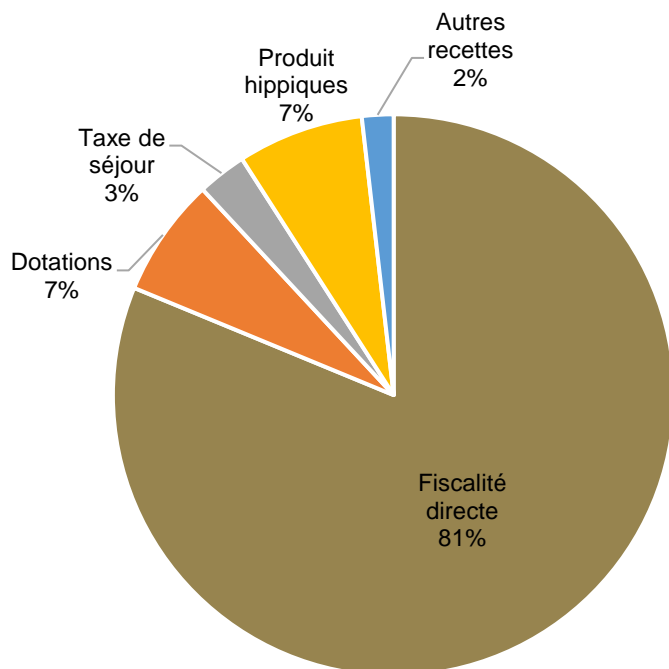
Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Structure des Recettes Réelles de Fonctionnement 2020



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles que la CCAC dispose afin de pouvoir les dynamiser :

Les contributions directes (81%) constituent le principal poste de recettes. Cependant, sans action sur les taux, l'évolution du produit fiscal se limite à la dynamique des bases.

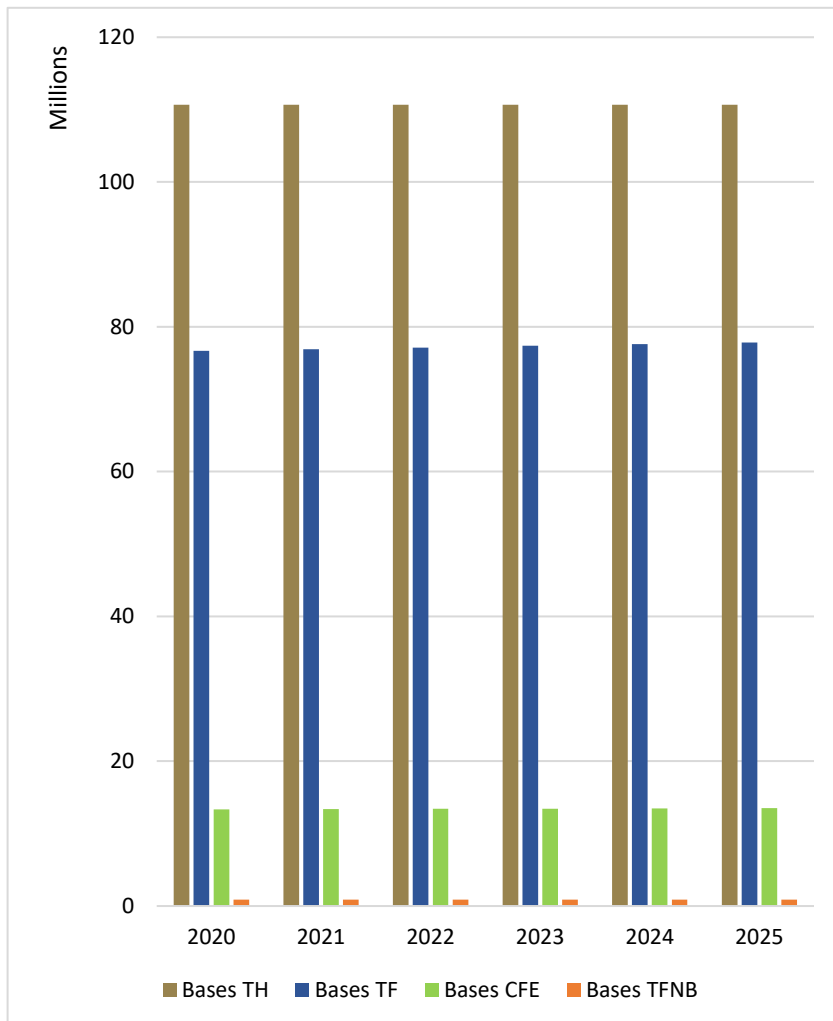
Les produits hippiques représentent 7% des RRF et les produits liés à la **taxe de séjour 3%**.

Les dotations (7%) comprennent la DGF, les dotations de compensations

Les autres recettes (2%) comprennent essentiellement les produits des services, la taxe GEMAPI.

Une progression modérée des bases fiscales

Évolution des bases fiscales

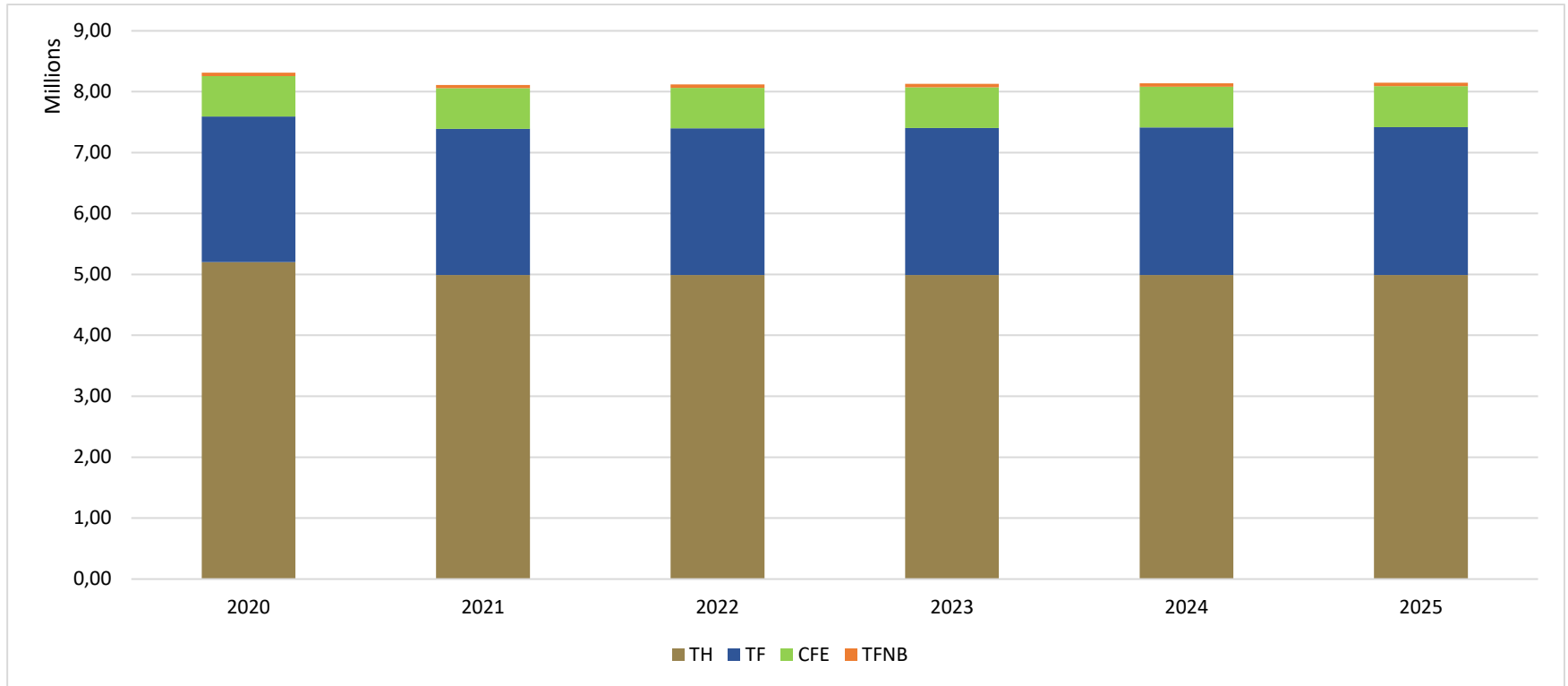


- Les **bases** évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques : nouvelles constructions, retour à l'imposition.
- Le **coefficient de revalorisation** est lié à l'inflation. Il permet de revaloriser les bases. En 2020 il est de 0,9% (TH) et 1,2% (TF). Le PLF 2021 prévoit un coefficient de 0,5%. Avec la suppression de la TH en 2021, les bases sont figées puisqu'elles servent au calcul de la compensation financée par l'Etat.
- Les **taux de fiscalité directe locale** sont attendus stables sur la période 2020-2025 après les hausses des années précédentes.

Taxes	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018-2025
TH	3,64%	4,21%	4,51%	4,7% jusqu'en 2020
TFB	2,42%	2,8%	2,99%	3,12%
TFNB	4,76%	5,51%	5,9%	6,15%
CFE	3,85%	4,46%	4,77%	4,98%

Une progression du produit fiscal direct liée au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases à partir de 2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

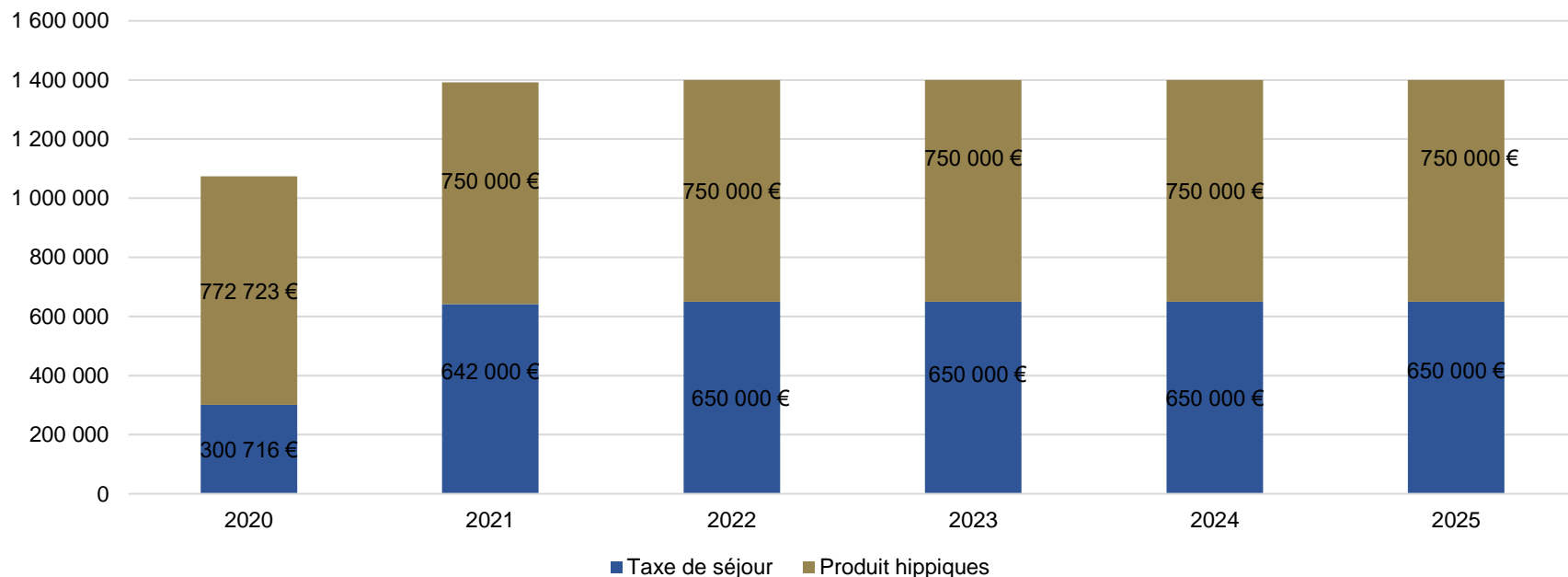


La dynamique de progression des produits fiscaux est uniquement liée à l'évolution des bases fiscales à partir de 2019. La revalorisation des bases pour l'exercice 2021 est de 0,5% sur la TF. Une progression de 0,3% est appliquée sur les années suivantes.

Une estimation prudente du produit de la fiscalité indirecte

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Evolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



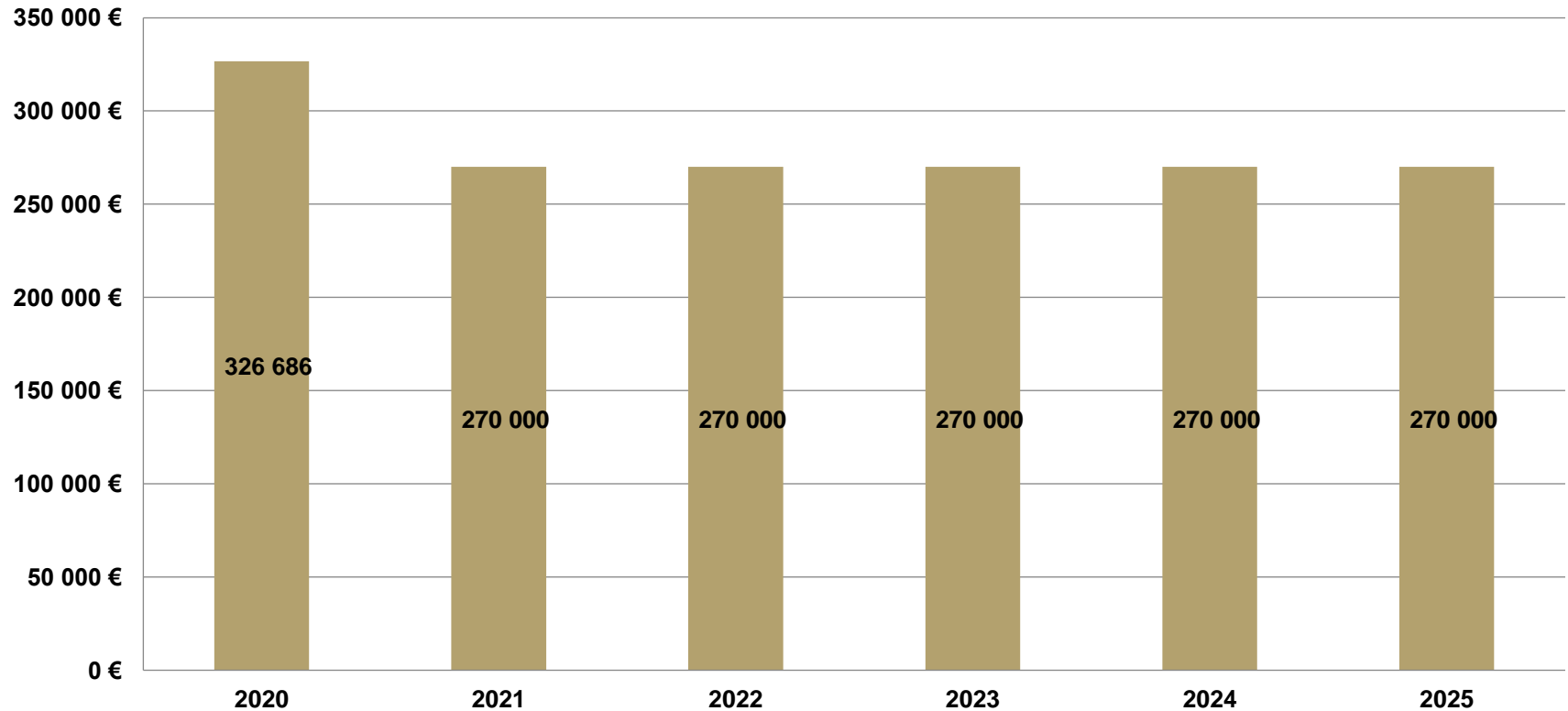
L'Etat s'est engagé à compenser les pertes financières liées à la crise sanitaire de 2020. L'estimation de ces ressources est donc prudente dans l'attente à un retour normal de la situation. La dotation de compensation est calculée entre la différence sur la moyenne des 3 derniers exercices et le montant qui sera constaté au compte administratif.

Le produit du prélèvement opéré sur les sommes engagées pour le pari mutuel hippique est affecté à concurrence de 15 % et dans la limite de 10 millions d'euros aux communes sur le territoire desquelles sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes et dans la limite de 700 000 euros par commune. Ces montants de 10 millions d'euros et de 700 000 euros sont indexés, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation hors tabac retenue dans le projet de loi de finances de l'année.

Une fiscalité économique touchée sanitaire

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Évolution de la fiscalité économique



Les effets de la crise auront un impact direct, dès 2021, sur la CVAE.

Une DGF en amélioration

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Evolution estimée de la DGF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation d'intercommunalité	646 113 €	562 073 €	258 434 €	285 294 €	286 000 €	286 000 €	286 000 €	286 000 €	286 000 €
Dotation de compensation	132 402 €	129 267 €	126 299 €	123 990 €	124 000 €	124 000 €	124 000 €	124 000 €	124 000 €
DGF avant contribution au redressement	780 532 €	691 340 €	384 733 €	409 284 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €
Contribution au redressement des Finances Publiques (CRFP)	809 167 €	806 431 €	244 358 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DGF nette	-30 652 €	-115 091 €	140 375 €	409 284 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €	410 000 €

La DGF s'améliore en 2019. Cela est dû principalement aux nouvelles dispositions mises en place dans le cadre de la LFI 2019 :

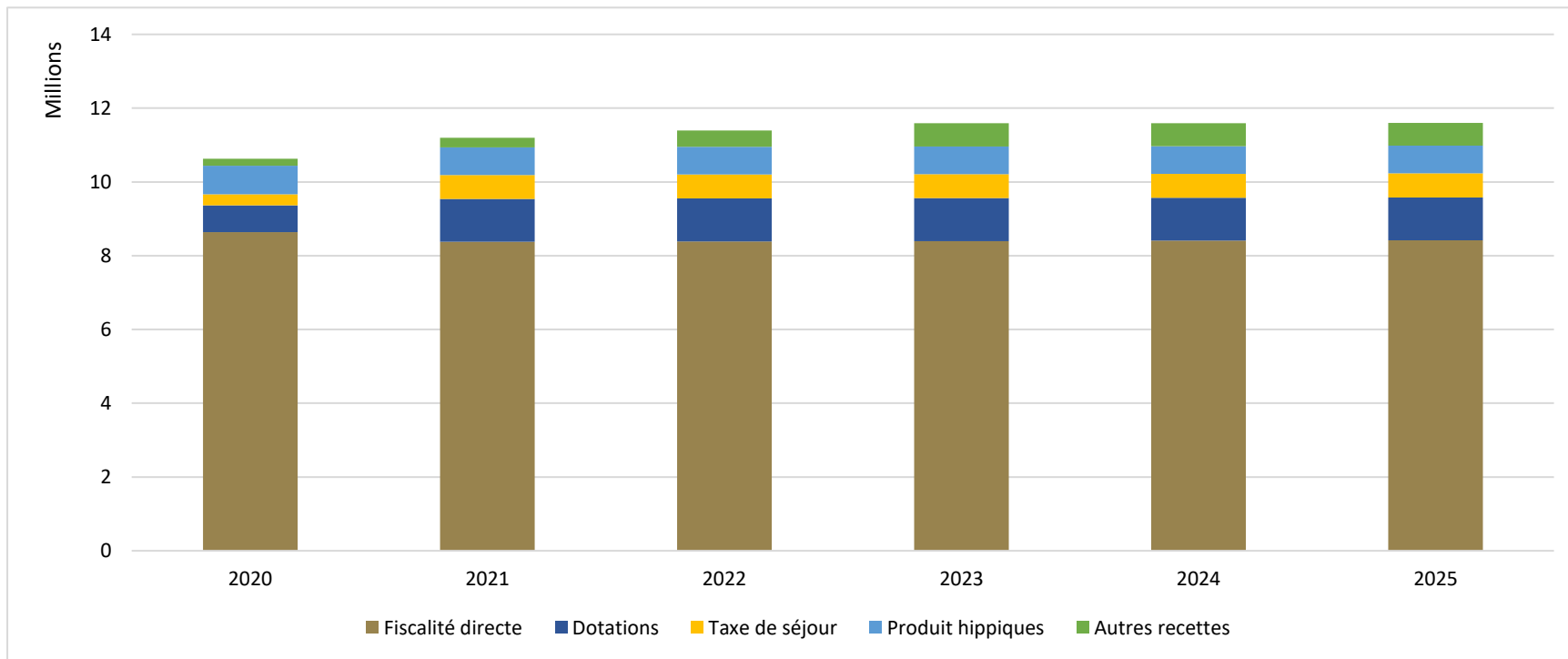
- Pour 2019, un abondement de 30M€ bénéficiant aux EPCI à DI négative et < 5€/hab.
- De 2019 à 2025, la modification du calcul spontané permettant à la Communauté de Communes de bénéficier d'une hausse de DI (limitée au plafond d'évolution de +10% annuel mis en place en LFI 2019).

Par prudence, la DGF est stabilisée sur la période 2021 – 2025.

Une très lente progression des Recettes Réelles de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

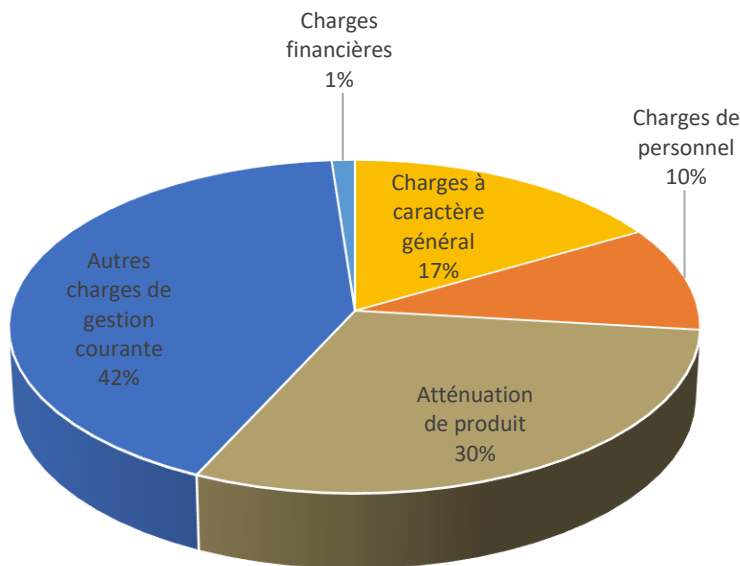
Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes 2020 sont en baisses à cause de la crise sanitaire qui a eu un impact immédiat sur la taxe de séjour. La ligne « autres recettes » comprend le remboursement des frais de personnel du budget annexe et la Gémapi.

La répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)

Structure des DRF en 2020



Les autres charges de gestion courante (42%) constituent le principal poste de dépenses. Elles prennent en compte les subventions versées (associations...) et les participations aux syndicats, la DSP Aqualis.

Les atténuations de produits (3% des dépenses) comprennent le FPIC, le FNGIR, Gémapi.

Les charges à caractère général (17%) comprennent les contrats conclus par l'intercommunalité (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les charges de personnel représentent 10% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières (1%) évoluent en fonction de l'endettement de la CCAC.

Des charges de gestion constantes

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

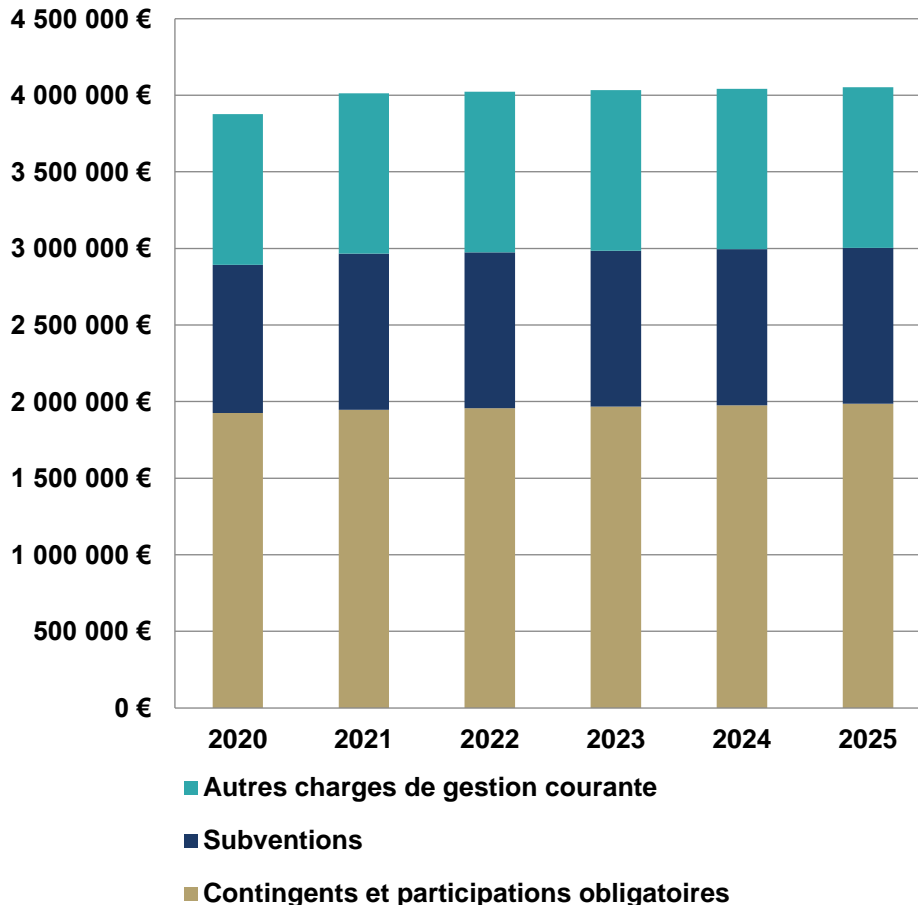
Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Évolution des charges de gestion courante



Les autres charges de gestion courante, sont constituées principalement du financement du SDIS et des services intercommunaux (Centre aquatique Aqualis, petite enfance), du subventionnement des associations, ou encore des indemnités des élus. Ce poste est attendu stable sur les prochaines années.

Les contingents et participations obligatoires devraient progresser de 1% par an sur la période.

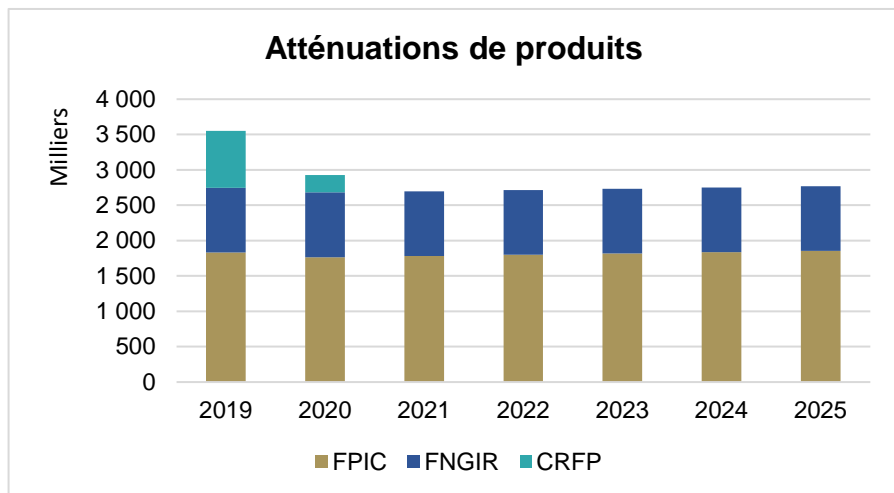
Les subventions versées (art. 657) sont principalement composées :

- **Subvention aux associations** : 668,5 k€ en 2020
Jumping (28 K€), Festival théâtral de Coye-la-Forêt (21K€), Ménestrel (58,5 K€), la Scène au jardin (8 K€), Château pour l'emploi (27 K€), Cape (5 K€), atelier MOZ (7 K€), Office du tourisme (400 K€), association Polo (5 K€), Centre social de Lamorlaye (109 K€)

- **Subvention GIP** : 287 000 €

Une stabilité de la contribution du FPIC en 2020

Atténuations de produits



Répartition du FPIC 2020

APREMONT	16 608 €
AVILLY-SAINT-LEONARD	18 249 €
CHANTILLY	317 932 €
LA-CHAPELLE-EN-SERVAL	74 142 €
COYE-LA-FORET	85 626 €
GOUVIEUX	250 925 €
LAMORLAYE	263 067 €
MORTEFONTAINE	25 118 €
ORRY-LA-VILLE	63 020 €
PLAILLY	95 117 €
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	38 174 €
CCAC	515 407 €
Total	1 763 385 €

Le **FPIC** constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. **Sont contributeurs au FPIC** : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

La CCAC contribue au FPIC à hauteur de **1,76M€ 2020**. En principe, la contribution calculée est répartie entre l'EPCI et les communes membres en fonction du CIF de l'EPCI (0,29). **Toutefois, l'ensemble intercommunal a fait le choix de faire supporter la contribution à 100% par l'EPCI, au lieu de 510K€ (qui correspond à 30% environ)**. Il devrait continuer de progresser légèrement sur les prochaines années (+1% environ par an selon les projections) au gré des mouvements des indicateurs financiers de la collectivité. La prévision 2020 est estimée à 1,78 M€.

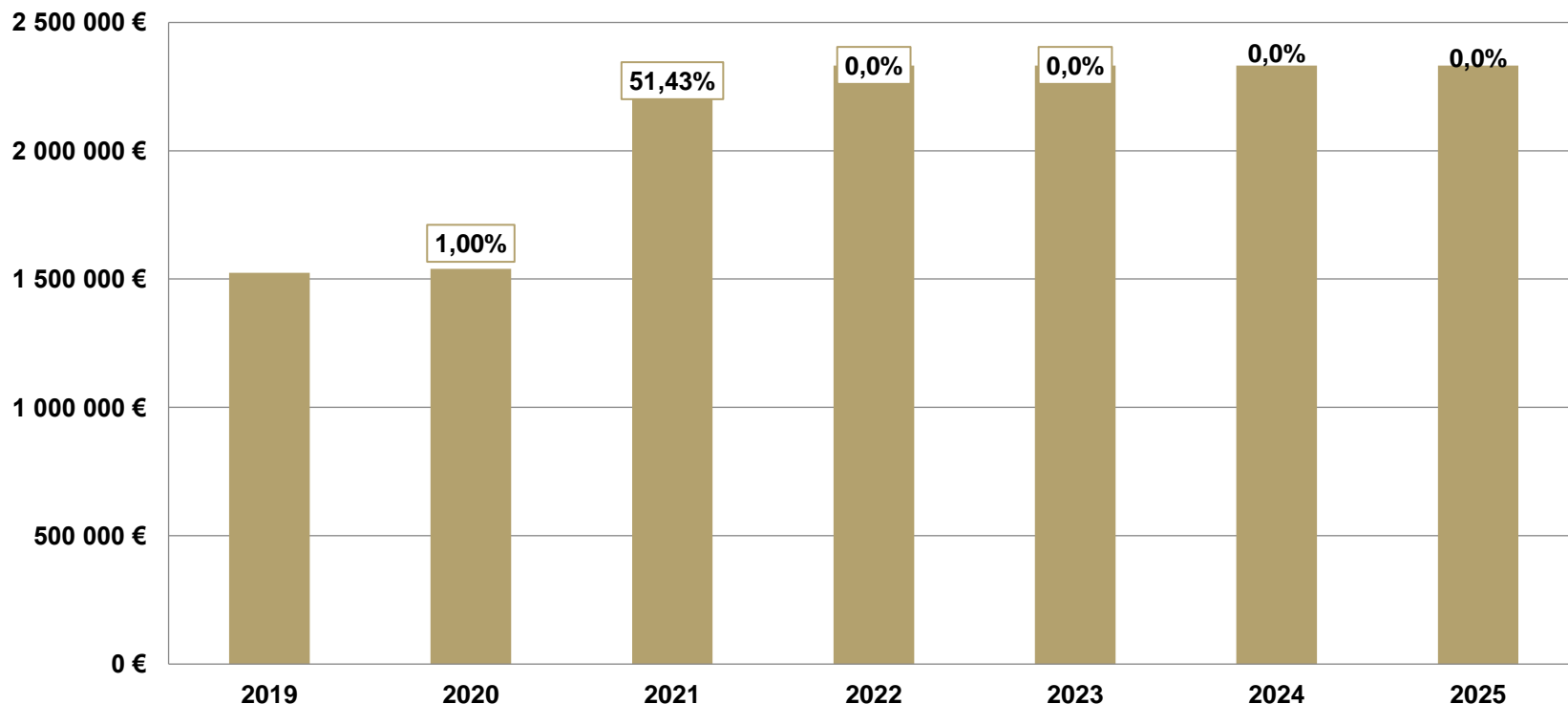
Le **FNGIR** conserve son montant de 2019, soit 916 k€.

La contribution au redressement des finances publiques est terminée en 2021.

Un objectif de stabilisation des charges à caractère général à périmètre constant

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Évolution des charges à caractère général

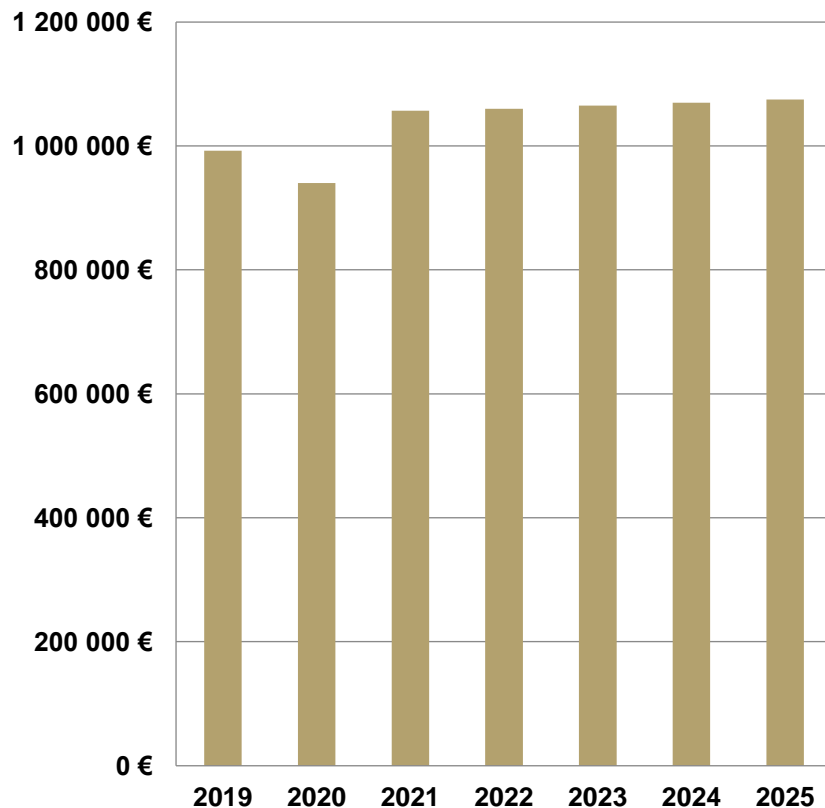


Les **charges à caractère général** évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population. Elles représentent **16% du total des DRF en 2020**. L'augmentation en 2021 est liée à l'anticipation de prise de compétence sur le thème de la mobilité (+425 K€). Cette charge est compensée en recettes de fonctionnement.

Des charges de personnel conformes entérinées par le conseil

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Évolution des charges de personnel



A poste constant, l'évolution des charges de personnel est liée aux départs éventuels d'agents et au décalage causé par les délais de recrutement

L'évolution des effectifs de la CCAC

Effectif au 31/12

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents	13	14	19	18	18
Evolution		8%	36%	-5%	0%

Répartition par catégories	Nb d'agents	Hommes	Femmes
A	6	5	1
B	2	1	1
C	10	1	9
Total	18	7	11

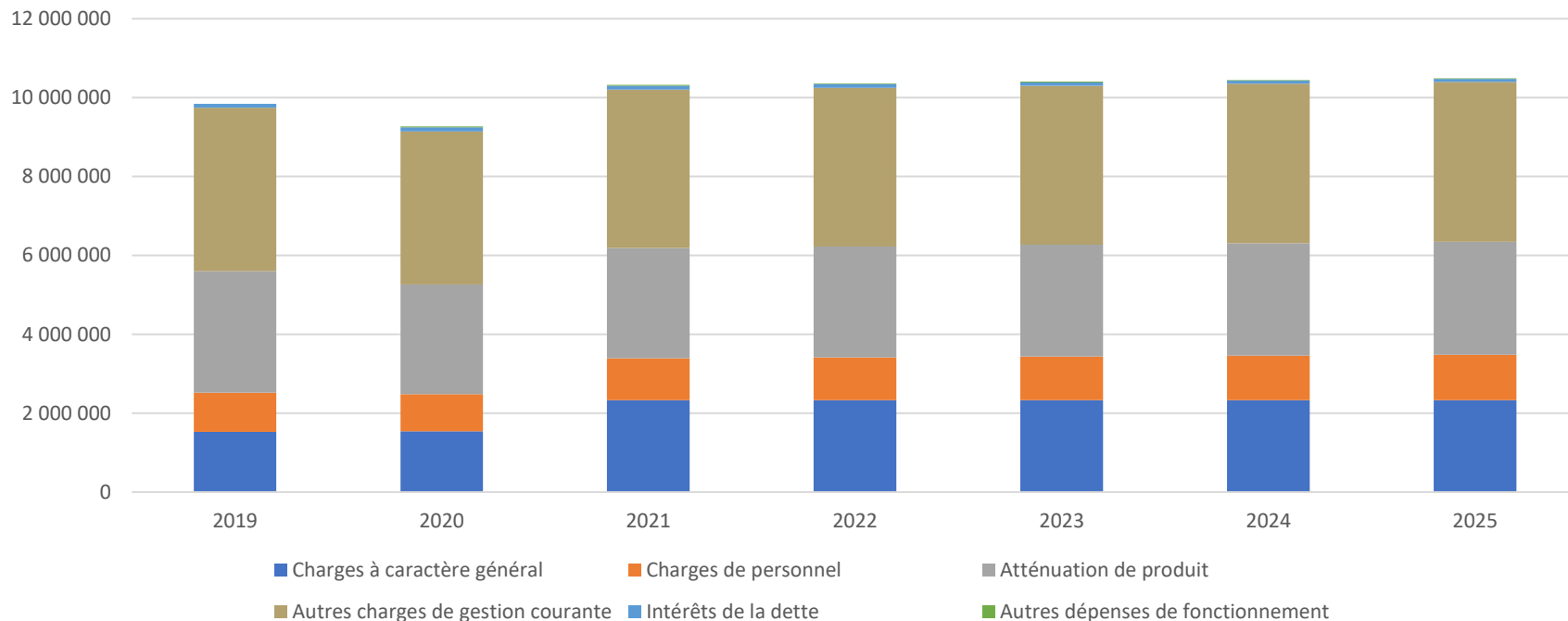
En 2018, la CCAC a recruté 5 nouveaux agents, chacun respectivement en charge :

- Des infrastructures et des équipements
- Du développement économique (poste ouvert, en cours de recrutement)
- De l'aménagement du territoire en charge du transport (PEM), développement durable (PCAET), de la mutualisation (PDM).
- Et du tourisme, poste partagé avec la communauté de communes de Senlis et libéré avant la date prévisionnelle de fin de contrat (septembre 2019).
- De la gestion comptable et financière du service environnement.

Des dépenses de fonctionnement stables à périmètre constant

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les « autres charges de gestion courante » comprennent la participation au SDIS, la participation d'exploitation de la piscine, les subventions. Les « atténuations de produits » correspondent au FPIC, FNGIR et CRFP.

La dette en détail

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

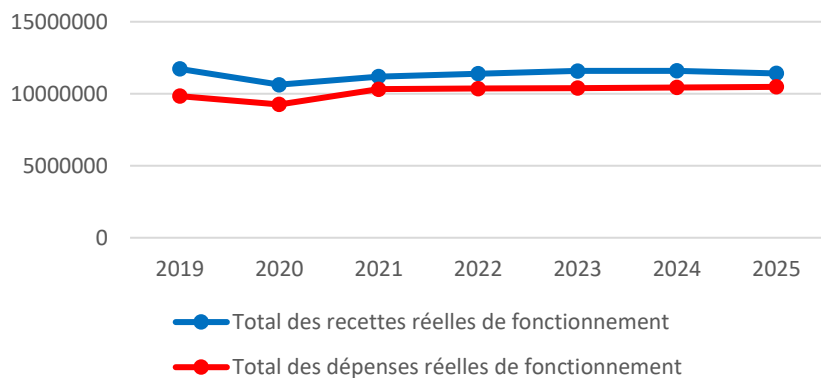


ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

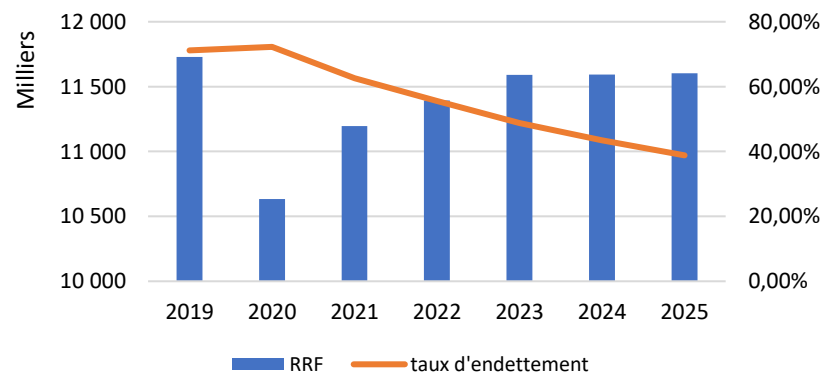
Etat de la dette au 31/12/2020

Organisme prêteur - Projet financé	Date de mobilisation	Nominal	CRD au 31/12/2020	Date de fin	Taux		Annuité de l'exercice		
					Index	Taux d'intérêt au 31/12/2020	Capital	Charges d'intérêt	Annuité
BANQUE POSTALE - THD	23/06/2015	4 065 000	2 997 938	01/07/2035	TF à 2.28 %	2,28%	203 250	71 249	274 499
SOCIETE GENERALE	11/07/2016	1 000 000	716 667	11/07/2031	TF à 1.33 %	1,33%	66 667	10 086	76 753
CAISSE D'EPARGNE - Aqualis	17/02/2003	989 000	191 338	25/01/2024	Euribor 3M	0,00%	56 204	0	56 204
CAISSE D'EPARGNE - Aqualis	05/06/2003	1 500 000	334 037	25/09/2024	Euribor 3M	0,00%	84 491	0	84 491
BANQUE POSTALE - Extension Aqualis	13/08/2018	2 000 000	1 700 000	01/09/2033	TF à 0.35 % - Euribor 3M	0,24%	133 333	4 725	138 058
CREDIT AGRICOLE - Extension Aqualis	20/09/2018	2 000 000	1 739 651	15/01/2033	TF à 1.28 %	1,28%	122 291	23 833	146 124
Total		11 554 000	7 679 630				666 237	109 893	776 130

Effet de ciseau



Taux d'endettement



Evolution de la dette

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

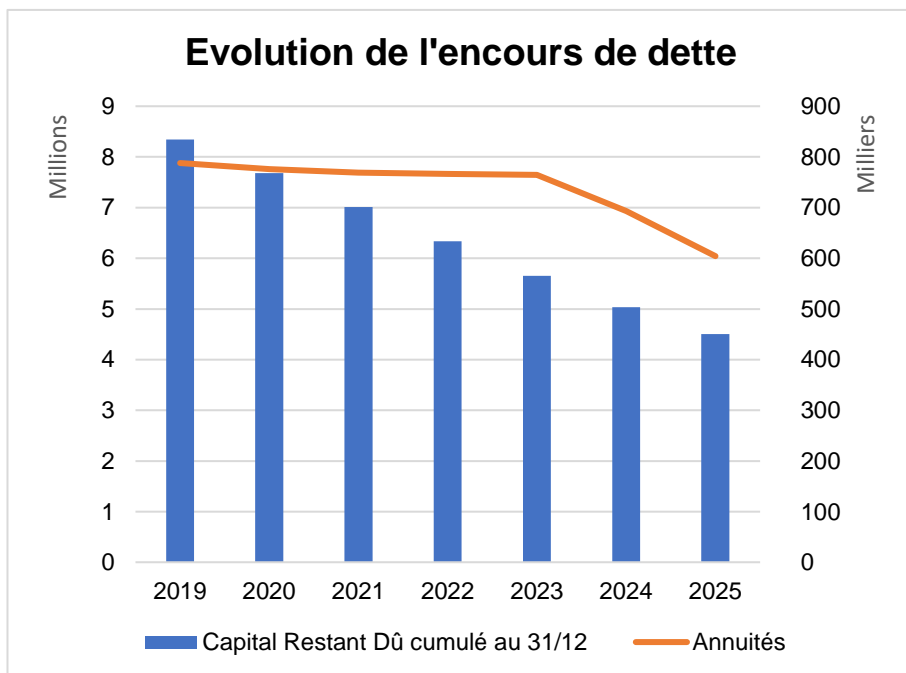
Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

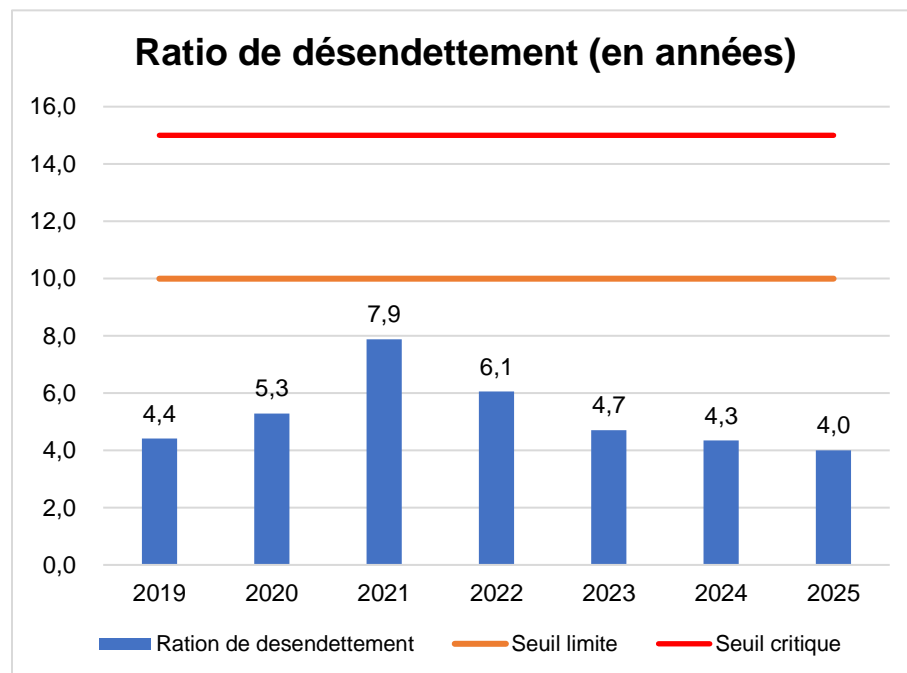
SLOK

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



La collectivité a réalisé un **emprunt de 4 M€ en 2018** pour financer l'extension de la piscine. Cela a pour effet d'augmenter nettement l'encours de dette et de dégrader mécaniquement le ratio de désendettement, tout en se maintenant en deçà du seuil d'alerte. **Toutefois**, Il s'améliore progressivement en même temps que l'encours de dette diminue et que les épargnes se reconstituent.

PPI définit en 2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Liste des programmes actualisée du PPI

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Activité hippique	358 500				0	358 500
Administration générale	10 000	15 000	10 000	10 000	10 000	55 000
Administration numérique	30 000					30 000
Projet de marketing touristique	25 000					25 000
Administration Générale - Aménagement des nouveaux locaux						0
Aire d'accueil des gens du voyage	73 000	10 000	10 000	10 000	10 000	113 000
Crèche gare Chantilly/Gouvieux	15 500	10 000	10 000	10 000	10 000	55 500
Crèche gare de Coye-la-Forêt/Orry-la-Ville	0	50 000	0	0	0	50 000
Extension Piscine Aqualis / parking	777 000	0				777 000
Investissement Service droit des sols	7 200	20 000	3 000	3 000	3 000	36 200
Developpement économique - signalétique	35 000			0	0	35 000
LIAISON CREIL ROISSY		195 000	195 000			390 000
Micro crèche de Plailly	8 800	9 000	9 100	9 300	9 400	45 600
Passages à chevaux		200 000	100 000	100 000	0	400 000
Piste cyclable Lamorlaye/Chantilly	0	200 000				200 000
Autres pistes cyclables	0		200 000	200 000	200 000	600 000
PEM Chantilly/Gouvieux			420 000			420 000
THD	0	0	0			0
Travaux courants AQUALIS	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Travaux parking Aqualis		340 000				340 000
Vidéo-protection	50 000	25 000	50 000	50 000	50 000	225 000
Total dépenses programme	1 490 000	1 174 000	1 107 100	492 300	392 400	4 655 800

04

Orientations budgétaires proposées à partir de 2021

Les mesures retenues pour l'élaboration de la prospective 2020 - 2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

 SLO

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

- ⇒ Compte administratif 2020 estimé au 31/12/2020 à partir des données comptables jusqu'au 04/11/2020
- ⇒ Taux de fiscalité constants
- ⇒ Une revalorisation prudente des bases de 0,3%, hors TH
- ⇒ Réforme de la TH
- ⇒ Stabilité du FPIC et de la DGF

Effets de la crise

- ⇒ Soutien aux entreprises par la baisse de 50% de la valeur locative des établissements industriels avec un impact sur la CVAE et la CFE
- ⇒ Baisse de la taxe de séjour
- ⇒ Soutien de l'Etat aux collectivités locales par la compensation partielle des pertes de recettes

Un PPI mis à jour des projets d'investissement

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Le PPI du DOB 2021 intègre :

- Les investissements récurrents tels que l'Administration Générale, l'aire d'accueil des gens du voyage, la crèche de la gare, les travaux de maintien de la piscine Aqualis, le service ADS, la micro-crèche, les travaux légers des pistes cyclables et la vidéoprotection.

- Les investissements inscrits dans la prospective du BP 2020 et non encore réalisés tels que la liaison Creil-Roissy, les passages à chevaux (en cours), le PEM Chantilly-Gouvieux, les travaux du parking Aqualis.

- Les investissements en cours d'études non inscrits au BP 2020 :
 - Piste cyclable Lamorlaye – Chantilly
 - Piste cyclable La Chapelle-en-Serval – gare de Survilliers
 - Piste cyclable La Chapelle-en-Serval - Parc Astérix
 - La recyclerie
 - La pépinière d'entreprises/coworking
 - La pépinière d'écurie
 - Les Investissements liés à la compétence Mobilité
 - Le stade équestre Coye-La-Forêt / Lamorlaye

Liste des programmes actualisée du PPI, en TTC

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Administration générale	15 000	20 000	15 000	15 000	15 000	15 000	95 000
Passages à chevaux	200 000	500 000					700 000
Aire d'accueil des gens du voyage	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Crèche gare Chantilly/Gouvieux	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Crèche gare de Coye-la-Forêt/Orry-la-Ville	50 000						50 000
Travaux AQUALIS	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
Investissement Service droit des sols	20 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	35 000
Développement économique - Projet Cuma		100 000					100 000
Liaison Creil Roissy		195 000	195 000				390 000
Micro crèche de Plailly	9 000	9 100	9 300	9 400	9 400	9 400	55 600
Piste cyclable Lamorlaye/Chantilly		850 000					850 000
Travaux légers pistes cyclables	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	700 000
Piste cyclable LCES / gare Survilliers		200 000	1 000 000				1 200 000
Piste cyclable LCES / Parc Asterix			250 000	1 290 000			1 540 000
Travaux parking Aqualis	340 000	160 000					500 000
Recyclerie		825 000	2 775 000				3 600 000
Pépinière d'écuries		1 300 000					1 300 000
Pépinière d'entreprises/coworking		1 850 000	1 380 000				3 230 000
PEM Chantilly / Gouvieux			105 000	105 000	105 000	105 000	420 000
Vidéo-protection	25 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	525 000
Compétence Mobilité		50 000	80 000	1 906 000	40 000		2 076 000
Stade équestre CLF / Lamorlaye		750 000	250 000				1 000 000
Total dépenses programme	979 000	7 132 100	6 382 300	3 648 400	492 400	452 400	19 086 600

Présentation du PPI 2021, net de participations

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Administration générale	15 000	20 000	15 000	15 000	15 000	15 000	95 000
Total recettes	2 461	3 281	2 461	2 461	2 461	2 461	15 584
Solde	12 539	16 719	12 539	12 539	12 539	12 539	79 416
Passages à chevaux	200 000	500 000					700 000
Total recettes (CD60 38%)	32 808	276 200					309 008
Solde	167 192	223 800					390 992
Aire d'accueil des gens du voyage	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Total recettes	1 640	1 640	1 640	1 640	1 640	1 640	9 842
Solde	8 360	8 360	8 360	8 360	8 360	8 360	50 158
Crèche gare Chantilly/Gouvieux	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Total recettes	1 640	1 640	1 640	1 640	1 640	1 640	9 842
Solde	8 360	8 360	8 360	8 360	8 360	8 360	50 158
Crèche gare de Coye-la-Forêt/Orry-la-Ville	50 000						50 000
Travaux AQUALIS	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
Total recettes	16 404	16 404	16 404	16 404	16 404	16 404	98 424
Solde	83 596	83 596	83 596	83 596	83 596	83 596	501 576
Investissement Service droit des sols	20 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	35 000
Total recettes	3 281	492	492	492	492	492	5 741
Solde	16 719	2 508	2 508	2 508	2 508	2 508	29 259
Développement économique - Projet Cuma		100 000					100 000
Total recettes		16 404					16 404
Solde		83 596					83 596
Liaison Creil Roissy		195 000	195 000				390 000
Micro crèche de Plailly	9 000	9 100	9 300	9 400	9 400	9 400	55 600
Piste cyclable Lamorlaye/Chantilly		850 000					850 000
Total recettes		749 434					749 434
Solde		100 566					100 566
Travaux légers pistes cyclables	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	700 000
Total recettes	32 808	16 404	16 404	16 404	16 404	16 404	114 828
Solde	167 192	83 596	83 596	83 596	83 596	83 596	585 172

Présentation du PPI 2021, net de participations (suite)

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR



Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Piste cyclable LCES / gare Surveilliers		200 000	1 000 000				1 200 000
Total recettes (CD60 27%, PRADET 43%)			840 000				840 000
Solde		200 000	160 000				360 000
Piste cyclable LCES / Parc Asterix			250 000	1 290 000			1 540 000
Total recettes (CD60 27%, PRADET 43%)				1 100 000			1 100 000
Solde			250 000	190 000			440 000
Travaux parking Aqualis	340 000	160 000					500 000
Total recettes	50 898	26 246					77 144
Solde	289 102	133 754					422 856
Recyclerie		825 000	2 775 000				3 600 000
Total recettes (ADEME 27%, PRADET 17%, Plan relance 20%)			1 157 500	1 157 500			2 315 000
Solde		825 000	1 617 500	-1 157 500			1 285 000
Pépinière d'écuries		1 300 000					1 300 000
Total recettes (30%)		325 000					325 000
Solde		975 000					975 000
Pépinière d'entreprises/coworking		1 850 000	1 380 000				3 230 000
Total recettes (CD60 27%, Etat 33%, PRADET 20%)			2 106 875				2 106 875
Solde		1 850 000	-726 875				1 123 125
PEM Chantilly / Gouvieux			105 000	105 000	105 000	105 000	420 000
Vidéo-protection	25 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	525 000
Total recettes	4 101	31 404	16 404	16 404	16 404	16 404	101 121
Solde	20 899	68 596	83 596	83 596	83 596	83 596	423 879
Compétence Mobilité		50 000	80 000	1 906 000	40 000		2 076 000
Total recettes				13 123	320 862	6 562	340 547
Solde			66 877	1 585 138	33 438		1 685 453
Stade équestre CLF / Lamorlaye			750 000	250 000			1 000 000
Total recettes				300 000			300 000
Solde			750 000	-50 000			700 000
Total dépenses programme	979 000	7 132 100	6 382 300	3 648 400	492 400	452 400	19 086 600
Total recettes programme	123 474	1 507 599	4 675 111	2 547 921	386 548	72 248	9 312 900

Synthèse prospective 2020-2025 avec du PPI par le fonds de roulement

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
 Reçu en préfecture le 23/12/2020
 Affiché le 
 ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement (en €):

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 632 059	11 197 148	11 394 503	11 591 886	11 593 297	11 422 737
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 268 408	10 316 809	10 358 369	10 400 557	10 443 758	10 488 122
Remboursement capital de la dette	666 237	670 929	675 711	680 583	616 171	533 571
Epargne nette	697 414	209 409	360 423	510 745	533 369	401 044
Total des recettes réelles d'investissement	123 474	1 507 599	4 675 111	2 547 921	386 548	72 248
Total des dépenses réelles d'investissement	779 000	7 132 100	6 382 300	3 648 400	492 400	452 400
Fonds de roulement en début d'exercice	6 052 197	6 094 084	678 992	- 667 773	- 1 257 507	- 829 990
Résultat de l'exercice	41 887	- 5 415 092	- 1 346 765	- 589 734	427 517	20 892
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 094 084	678 992	- 667 773	- 1 257 507	- 829 990	- 809 099

Etant donné le niveau de fonds de roulement en début de prospective, le PPI peut être financé en puisant dans ce fonds de roulement et par l'emprunt.

Un scénario financé par l'emprunt et roulement

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 
ID : 060-246000764-20201215-DEL2020_91-AR

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement (en €):

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 632 059	11 197 148	11 394 503	11 591 886	11 593 297	11 422 737
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 268 408	10 316 809	10 358 369	10 409 557	10 458 598	10 500 249
Remboursement capital de la dette	666 237	670 929	675 711	736 483	709 916	628 256
Épargne nette	697 414	209 409	360 423	445 845	424 784	294 232
Total des recettes réelles d'investissement	123 474	1 507 599	4 675 111	2 547 921	386 548	72 248
Total des dépenses réelles d'investissement	779 000	7 132 100	6 382 300	3 648 400	492 400	452 400
Emprunt nouveau			900 000	600 000		
Fonds de roulement en début d'exercice	6 052 197	6 094 084	678 992	232 227	177 593	496 525
Résultat de l'exercice	41 887	- 5 415 092	- 1 346 765	- 654 634	318 932	- 85 920
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 094 084	678 992	232 227	177 593	496 525	410 604
Ratio de désendettement avec emprunts nouveaux	5,63	7,96	6,98	6,00	5,63	6,24
Ratio de désendettement hors emprunts nouveaux	5,63	7,96	6,11	4,74	4,38	4,82

Malgré un fonds de roulement confortable en début de prospective, il se dégrade très fortement à cause du niveau élevé des investissements sur la période. Un emprunt de 900 K€ et un autre de 600 K€ permettent ainsi de le reconstituer au terme de la prospective. L'atterrissage de la prospective reste positif malgré un PPI ambitieux car les projets d'investissement ont un fort taux de subvention.